



CAMPAGNE 2024 – MAEC CREATION DE PRAIRIES



Contactez votre Animateur Re-Sources
pour connaître les modalités de ces actions et vérifier
l'éligibilité de vos parcelles



L'engagement a une durée contractuelle de 5 ans
du 15/05/2025 au 14/05/2029



Dossiers à constituer sous télépac
avant le 15/05/2024



► LES OBJECTIFS DES MAEC SUR LES PRAIRIES

Eau et Biodiversité préservée

La mise en place de zones herbacées permet le filtrage des éléments polluants par des mécanismes naturels et permet à la biodiversité spécifique de ce milieu de se développer.

La mise en place de MAEC s'inscrit en complémentarité des **objectifs fixés pour la certification Haute Valeur Environnementale !**



► LE MONTANT DES AIDES MAEC

Une aide de **358 € /ha/an** pour la création d'un couvert herbacé favorable à la préservation de la qualité de l'eau





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour s'engager dans cette mesure il faudra :



- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation,
- Suivre une formation spécifique aux enjeux de la préservation de l'eau et de la biodiversité.



Parcelles éligibles

- Parcelles déclarées en « terres arables » lors de la PAC 2022,
- Parcelles en « prairies temporaires » de moins de 2 ans.



Implantation du couvert

- Largeur minimum du couvert de **10 mètres et /ou d'une taille minimale de 0,2 ha**,
- Le couvert herbacé doit être en place **avant le 15 mai 2024**,



Une fois le couvert implanté, il devra être déclaré avec un code culture de la catégorie "Surfaces herbacées temporaires".

Selon l'âge de la prairie au début de l'engagement, la surface herbacée sera déclarée avec **un code culture de la catégorie "prairies ou pâturages permanents" au cours ou à l'issue de l'engagement**.



Liste des espèces autorisées

Les espèces à planter seront définies lors du diagnostic de territoire, en fonction des enjeux à préserver.



Conduite de la culture

- L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite,
- L'utilisation de fertilisants est possible pour maintenir la production fourragère.



POUR ETUDIER LA FAISABILITE D'UN ENGAGEMENT MAEC

Contacter l'animateur Re-Sources de votre territoire

Hugues CHABOUREAU

Charente Eaux

05 45 20 03 11 | 07 86 48 69 48

hchaboureau@charente-eaux.fr

François CONDEMINE

Charente Eaux

05 45 20 03 13 | 06 14 68 27 97

fcondemine@charente-eaux.fr

Plaquette réalisée avec le concours financier de



Conception plaquette
Février 2024

